



# Le cri du COB !

Cri n°11

Décembre 2009

La première randonnée découverte « **Ellé : De la Source à l'Océan** » a eu lieu le 15 novembre dernier à Plouray, organisée par NPCB en partenariat avec Ellé Vivante. Un grand succès, une journée festive et conviviale, ne manquez pas les prochaines qui nous entraîneront vers l'aval de la rivière au cours des mois à venir ! Elles seront annoncées par voie de presse et bien sûr sur notre site internet.



Le 22 novembre dernier, NPCB a signé à Quimperlé, en compagnie de 26 autres associations concernées par l'Ellé et la protection de son bassin, la lettre « **Ensemble pour L'Ellé** ». Ce document fédérateur a été adressé au Conseil Régional et à tous les Conseils Généraux de Bretagne, aux présidents des communautés de communes concernées, ainsi qu'aux députés et à tous les maires du bassin de l'Ellé pour leur rappeler :

- x que la **Charte de l'Environnement** adoptée le 28 février 2005 par les députés place désormais les principes de sauvegarde de l'environnement au même niveau que les droits de l'homme et du citoyen de 1789.
- x que cette préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres **intérêts fondamentaux de la nation**.

- x que les politiques publiques doivent promouvoir un **développement durable**.
- x que les responsables politiques doivent s'appuyer sur le **principe de précaution** qui impose - même en l'absence de risques avérés - de définir des mesures immédiates de protection de l'environnement.

Cette action s'est déroulée à l'initiative de l'association « Ellé Vivante » d'Arzano.



Notre **assemblée générale 2009** s'est déroulée le 4 décembre dernier à Plouray. Nous avons pu faire le point sur nos actions de l'année écoulée, les délibérations contre le projet de 124 communes, les prises de position en faveur de la préservation de l'environnement du site de Cohignac par le Conseil Régional, le Conseil Général, le député, les conseillers généraux, etc... Lors de sa visite sur le site, Monsieur Philizot, préfet du Morbihan, a reconnu l'**unanimité des prises de position contre le projet**.

Nous venons d'apprendre que le même Préfet a informé GDE/GED que leur dossier de demande d'autorisation ICPE n'était pas complet au regard du Code de l'Environnement et qu'il ne pouvait pas instruire en l'état.

**Il convient donc de rester extrêmement vigilants et mobilisés dans l'attente de la réaction de GDE/GED.**



# Non à la méga-décharge en Centre Ouest Bretagne !!

N<sup>o</sup> PCB, relayée par nombreux d'entre vous, a adressé la lettre suivante au Conseil Général :

**Lettre ouverte à Monsieur Kerguéris, président du Conseil Général du Morbihan, et à tous ses Conseillers Généraux.**

« Nous, citoyens de Bretagne et d'ailleurs, en notre nom et au nom des générations futures, demandons au Conseil Général du Morbihan de refuser une fois pour toutes toute création d'accès routier au site de Cohignac en Plouray, propriété de la société GDE / GED qui entend y implanter une méga-décharge, et ce pour les raisons suivantes :

- x ce site se trouve en amont du bassin versant de l'Ellé qui alimente des dizaines de communes en eau potable
- x cette implantation est totalement incompatible avec la géologie et l'hydrogéologie du site ;
  - cette implantation est en complète contradiction avec, entre autres, la Charte Départementale de l'Agriculture et de l'Urbanisme signée par vous même le 24 janvier 2008.
  - cette implantation est en complète contradiction avec, entre autres, le SAGE Ellé Isolé Laïta signé le 10 juillet 2009.

x une telle implantation marquerait le début :

- d'un processus qui conduirait à la pollution irrémédiable d'une rivière emblématique à tous points de vue, d'une pollution dont la responsabilité vous incomberait à vous, président et conseillers généraux, car les routes départementales D790 et D178 sont la propriété du département. Or, « **pas d'accès, pas de méga-décharge** » ;
- et irait à l'encontre de tous les plans de reconquête de la qualité de l'eau dont nous supportons les coûts depuis de trop nombreuses années.



Une telle décision reviendrait à **déconsidérer les élus**, à tenir pour nulles les délibérations des 124 communes qui se sont positionnées contre ce projet et à bafouer leur

population qui a manifesté son hostilité par, entre autres, les 10.500 signatures apposées à notre pétition.

Enfin, non seulement nous devrions subir toutes les nuisances induites par cette installation, mais nous devrions en plus supporter le coût de la création de cet accès routier car c'est avec nos impôts que de tels travaux seraient réalisés.

Monsieur Kerguéris a reconnu avoir reçu « plusieurs kilos » de ce courrier. Merci à tous !!!

**« Les primevères et les paysages ont un grave défaut : ils sont gratuits. L'amour de la nature ne fournit de travail à nulle usine. » Aldous Huxley**

## Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine en Centre Bretagne

(Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB)

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Email : ..... Tél : .....

A retourner à NPCB – BP 6 – 56770 Plouray

MERCI D'ÊTRE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE, FAITES MOI CIRCULER !